

OPACITÉ



Fabienne Sents

Nous avons souvent évoqué des pratiques rendant l'accès à l'information de plus en plus difficile. Une nouvelle décision de la majorité va dans ce sens.



Laurent Godard

Lors du conseil municipal du 23 novembre, nous avons découvert, sans débat préalable, la modification de la teneur des comptes rendus des conseils municipaux. Une simple mise en conformité pour suivre une ordonnance de 2021 d'après la majorité. Mais pas que ...



Cécile Frolet

Pour Voreppe, elle s'est accompagnée d'un choix supplémentaire qui touche le « procès verbal » obligatoire, relatant le déroulement de la séance, les votes et les débats.



Damien Puygèner

Désormais, seule la version audio-visuelle des débats subsistera sur internet et, sous forme écrite, uniquement un relevé des délibérations ; exit les comptes rendus écrits retraçant les échanges.



Guillaume Bras

Les archives vidéos n'existent sur le site de la ville que depuis 3 ans. Quelle garantie peut-on avoir qu'elles resteront accessibles et lisibles dans le temps quand on constate que tous les procès verbaux d'avant 2014 ont disparu au changement de majorité ? Heureusement que ces procès verbaux écrits, patrimoine démocratique, existent physiquement dans les archives de la mairie.

Une avancée technophile ou une régression démocratique ?

Ce choix de supprimer la retranscription écrite des débats semblerait un choix purement économique de la majorité. Aucune loi ne l'y oblige.

Comment prendre aisément connaissance des débats du passé si l'on doit visionner des dizaines de minutes de vidéos chapitrées pour comprendre le contexte et les enjeux d'une délibération récente ou plus ancienne ? Seul l'écrit permet la prise de recul et la formalisation nécessaire à l'appréhension de sujets parfois complexes.

Supprimer cette retranscription est pour nous une limitation de l'accès à l'information des citoyens présents et futurs sur les décisions qui les concernent.

Pour notre part, nous rédigeons la plupart de nos interventions en amont et les fournissons ensuite pour le procès verbal, autant de temps gagné pour la retranscription. Parce que rédiger et structurer nos interventions est pour nous une marque de respect de notre mandat et des Voreppins, nous continuerons.

Il y a 10 ans, la ville de Voreppe utilisait déjà un logiciel de retranscription des débats. Aujourd'hui, les outils numériques sont devenus très performants et retranscrivent avec beaucoup d'exactitude des enregistrements audio. Certes, une vérification reste nécessaire mais le travail est très nettement simplifié et bien plus rapide.

La décision est-elle alors réellement économique ?

Après la suppression de la distribution du VoreppeEmoi, un choix de plus à l'encontre de notre démocratie locale.

Bonne année à tous !

Le groupe VoreppeAvenir
<http://VoreppeAvenir.fr>

2024, NOUVELLE ANNÉE, NOUVEL ÉLAN

En ce début d'année et dans le cadre de la préparation budgétaire nous passons en revue les projets et perspectives qui vont se décliner en cette année 2024.

Les sujets ne manquent pas et l'exercice de priorisation doit se conjuguer avec les capacités à faire et à tenir sur le temps long.

Il faut continuer les points engagés en 2023 :



- Dans la continuité des premiers ateliers sur les modifications à venir du plan Local d'Urbanisme les éléments recueillis sont en cours d'analyse pour distinguer des points de convergence et prégnants pour continuer et décliner les options et règles futures.

- Après le sondage auprès des parents d'élèves qui a marqué une large préférence pour la semaine à 4 jours et à la suite du vote du conseil municipal du 21 décembre, il convient sur le premier semestre de construire le Projet Educatif du Territoire avec tous les acteurs en lien avec les enfants, pour que la rentrée de septembre soit réussie. Les enseignants, les associations sportives ou culturelles, le délégataire du périscolaire, les personnels mairie auront à cœur de proposer les solutions les plus efficaces pour que les enfants aient les meilleures conditions d'épanouissement pendant le temps scolaire et hors scolaire.

- Les entreprises chargées des travaux de réhabilitation des deux églises seront choisies au premier semestre et les travaux devraient démarrer courant 2024.

Sur cette année 2024 nous devrions pouvoir élaborer le lancement de nouveaux projets conséquents :

- Le premier comité de pilotage "élus" s'est tenu fin 2023 pour les travaux concernant le gymnase de l'Arcade. Il s'agit de la réfection de la toiture pour garantir l'étanchéité, isoler pour plus d'efficacité énergétique et optimiser les espaces pour les sportifs et les associations. Il faudra tenir compte des exigences portées par les décrets gouvernementaux pour adapter les enveloppes financières en lien avec les capacités budgétaires de la commune.

- Pour développer l'indépendance énergétique de la commune et ainsi réduire tant notre budget que notre impact carbone nous souhaitons développer le déploiement de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux.

- Concernant le projet de la place Armand-Pugnot les scénarios d'aménagement seront discutés pour lancer ensuite la maîtrise d'œuvre.

2024 sera, sans aucun doute, à nouveau intense et riche en projets divers et vos élus de la majorité consacreront toute leur énergie à les défendre.

A tous et toutes nous vous présentons nos meilleurs vœux 2024.

Vos élus de Vivons Voreppe 2020